
**LIAISON VOIE VELOROUTE
« L'ECHAPPEE BLEUE » – « FIL BLEU DE L'ORNE »
COMMUNES DE GANDRANGE ET RICHEMONT**

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Note complémentaire à l'avis de la MRAE du 25 octobre 2019

CONTACTS

Maitre d'ouvrage



Communauté de Communes Rives de Moselle

1 place de la Gare - CS 40303
57 280 Maizières-lès-Metz

Tél : 03.87.51.77.02
Fax : 03.87.51.78.48
accueil@rivesdemoselle.fr

Maître d'oeuvre



BeA Groupe PINGAT
2, rue des Compagnons
57 070 METZ

Bureau d'études chargé de l'élaboration du dossier Loi sur l'Eau



L'ATELIER DES TERRITOIRES

1, Rue Marie-Anne de Bovet
B.P. 30104
57 004 METZ CEDEX 1

Tél : 03.87.63.02.00
Fax : 03.87.63.15.20
E-mail : atelier.territoire@atelier-territoires.com

En collaboration avec :



BeA Groupe PINGAT
2, rue des Compagnons
57 070 METZ

SOMMAIRE

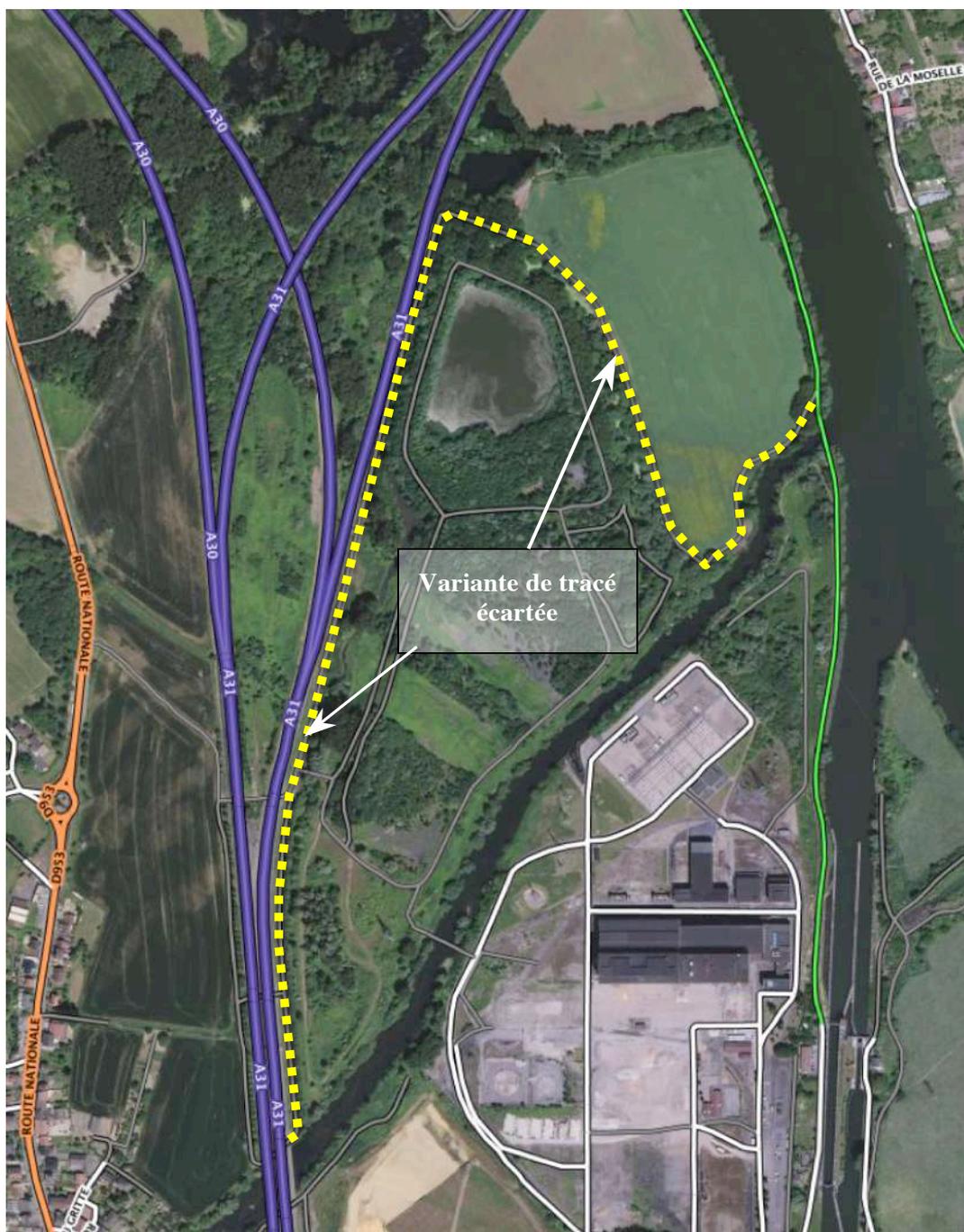
1. PREAMBULE	4
2. ELEMENTS DE REPONSE.....	4
2.1. VARIANTE DU TRACE DE LA VOIE VERTE CONTOURNANT L'ANCIEN PARC A CENDRES EDF .	4
2.2. RECTIFICATION DU BRAS MORT DE L'ORNE ET SUIVI ECOLOGIQUE	5
2.3. TRAVAUX HORS PÉRIODE DE FRAI DE LA LOCHE DES RIVIERES	5
2.4. CARTOGRAPHIE DES ZONES DE REPORT POUR LA FAUNE.....	6
2.5. RISQUE INONDATION	6
2.5.1. Aires de repos	6
2.5.2. Etude hydraulique et mise en place d'un système d'alerte de crue.....	6
2.6. SITES ET SOLS POLLUES	7

1. PREAMBULE

Cette note complémentaire s'inscrit dans le cadre de l'avis MRAE du 25 octobre 2019 concernant l'évaluation environnementale relative à l'aménagement de la voie verte de 5 900 ml, le long de la rive gauche de l'Orne entre la Moselle à Richemont et la limite du ban communal de Gandrange avec Vitry-sur-Orne et établie par l'Atelier des Territoires, en Août 2019 (seconde version de l'évaluation environnementale de Février 2019).

2. ELEMENTS DE REPONSE

2.1. VARIANTE DU TRACE DE LA VOIE VERTE CONTOURNANT L'ANCIEN PARC A CENDRES EDF



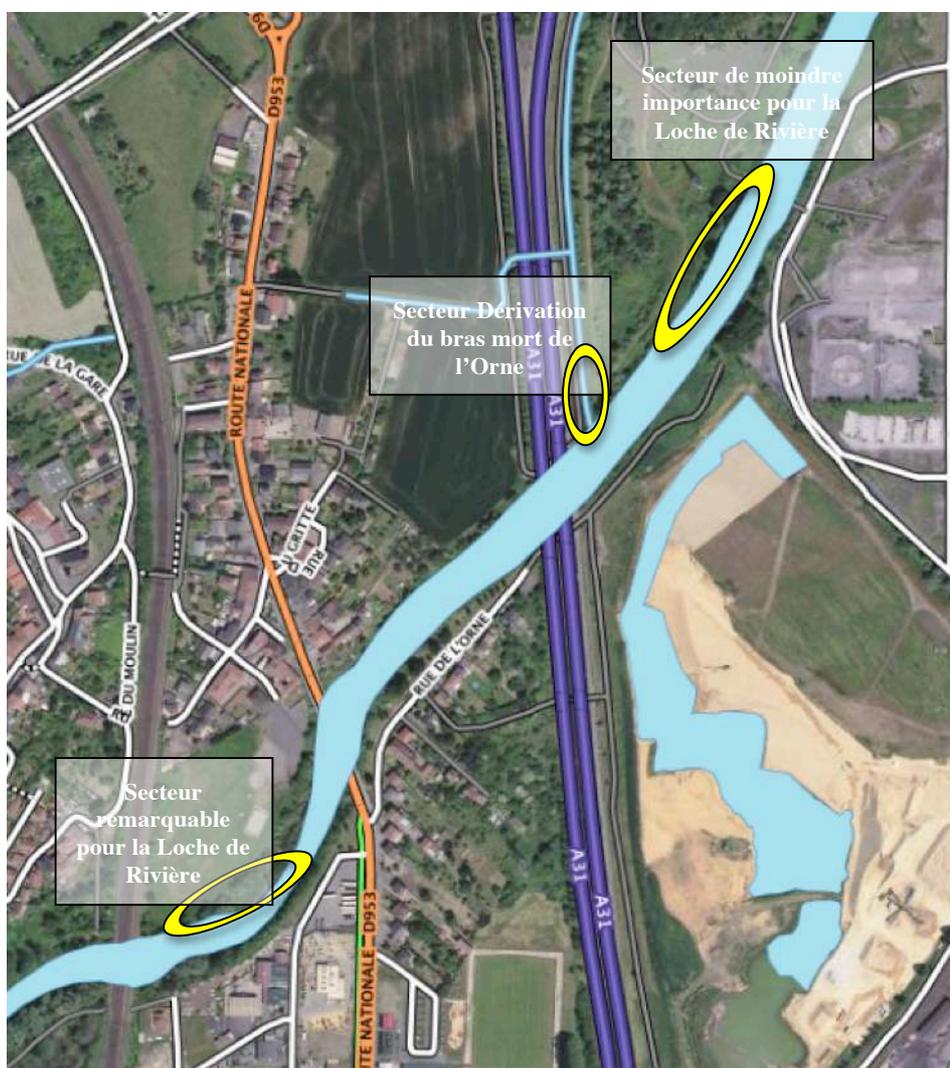
2.2. RECTIFICATION DU BRAS MORT DE L'ORNE ET SUIVI ECOLOGIQUE

Le projet prévoit le dévoiement du bras mort de l'Orne situé côté A31, sur 46 ml, et ceinturant le terrain de l'ancien parc à cendres EDF à Richemont. Ce bras mort offre des potentialités piscicoles faibles et une absence d'habitats d'intérêt. Un suivi écologique sur le bras mort rectifié sera mis en place à N+1, N+3, N+5 et N+10 ans après aménagement et veillera notamment à vérifier, dans ce bras mort, le développement de la Loche des rivières.

Nous rappelons que ce bras mort ne correspond pas à la morte isolée du chenal principal de l'Orne ; cette morte est située entre le pont SNCF et le pont de la RD 953 et constitue un habitat remarquable pour la Loche des rivières du fait de la présence d'herbiers denses et de grandes quantités de fines organiques.

Dans une moindre mesure et en plus petit nombre, cette espèce a été identifiée en bordure de l'Orne entre l'A31 et la Moselle.

La Loche de rivière n'a pas été identifiée dans le bras mort de l'Orne, situé côté A31.



2.3. TRAVAUX HORS PERIODE DE FRAI DE LA LOCHE DES RIVIERES

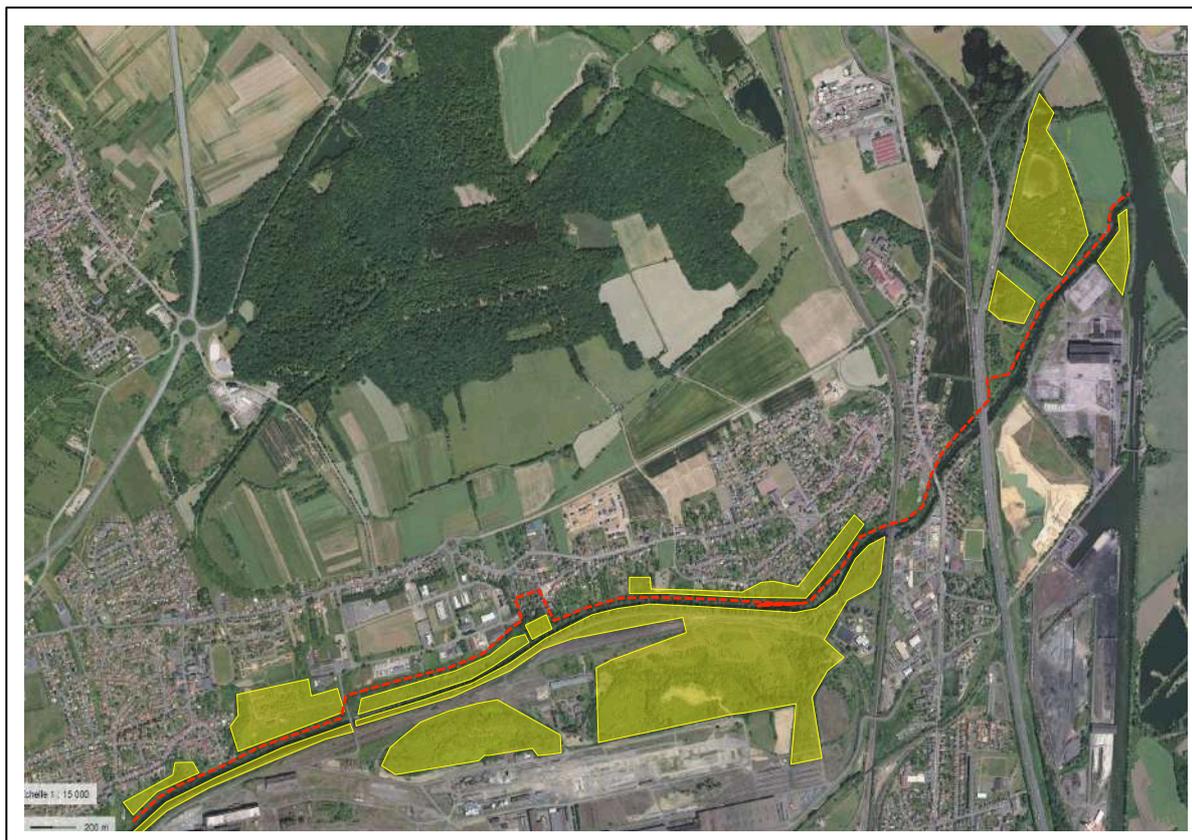
Les travaux concernant la rectification du bras mort de l'Orne et de la mise en place des passerelles seront réalisés en Mars-Mi Avril 2020 ou en Juillet-Août 2020, soit hors période de frai de la Loche des rivières ; période qui s'étend de fin Avril à Juin.

2.4. CARTOGRAPHIE DES ZONES DE REPORT POUR LA FAUNE

L'impact du projet en termes de destruction et dégradation d'habitats pour la faune est jugé faible au regard des surfaces de report à proximité (voir carte ci-dessous). Ces zones couvrent une surface totale d'environ 100 ha. En effet, l'emprise des travaux reste faible.

Les espèces animales, souvent communes, pourront continuer à utiliser les espaces bordant la piste cyclable. Les zones de report pour la faune se situent au Nord et au Sud de l'Orne et sur le long de l'Orne (ripisylve).

Le projet, de par sa nature même, n'engendre pas d'impact sur le fonctionnement biologique des espèces.



2.5. RISQUE INONDATION

2.5.1. Aires de repos

Il est prévu 3 aires de repos aménagées au niveau du TN. Comme vu avec la DDT de la Moselle (Police de l'Eau), les structures des placettes seront réalisées en matériaux de type terre/pierres, à l'exception des espaces destinés aux PMR qui seront bétonnés pour leur permettre un accès facilité ; ainsi, 2 aires de repos bétonnées seront réalisées en zone inondable sur une surface de 180 m², soit 1,1% de la surface imperméabilisée dans le cadre de ce projet.

2.5.2. Etude hydraulique et mise en place d'un système d'alerte de crue

Pour rappel, les deux passerelles, installées pour le franchissement du bras mort de l'Orne, seront implantées sous la cote de référence de la crue centennale du PPRi de Richemont qui est de 158,40 m dans le secteur concerné :

- passerelle côté A31 : tablier à 155,87 m ;
- passerelle côté Moselle : tablier à 156,30 m.

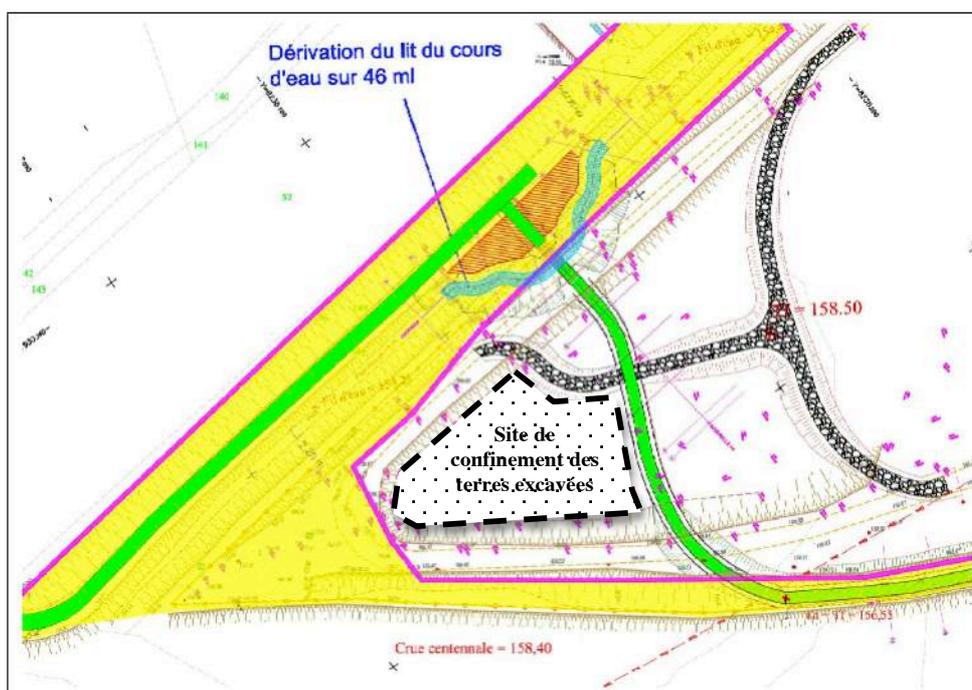
Le positionnement de ces passerelles sous la cote de référence permet une circulation aisée pour tout public selon les normes réglementaires en vigueur. A l'inverse, le calage des passerelles au-dessus de la cote de référence aurait nécessité la création d'un accès impossible pour les personnes à mobilité réduite avec des escaliers ou des rampes fortement pentées.

La DDT de la Moselle (Police de l'Eau) n'a pas demandé de modélisation hydraulique concernant l'implantation de ces passerelles et leur impact sur la zone d'expansion des crues.

L'étude d'impact précise, qu'en cas de crue, les gestionnaires de la voie informeront les usagers des risques d'inondation des zones concernées. Une signalétique adaptée sera mise en place pour informer les usagers. Les gestionnaires de la voie seront en permanence en liaison avec les services d'annonce de crues (Vigicrues). Ils seront responsables de la fermeture des accès aux zones inondées, s'ils le jugent nécessaire.

Dans ce cadre, une cote d'alerte signalant la stricte interdiction d'accès à la piste cyclable entre l'A31 et la Moselle, sera mise en place. Cette cote d'alerte sera celle située au droit du passage sous l'A31, soit 154,70 m.

Concernant la reconstitution de la digue, cette dernière se situera plus en retrait de l'Orne que pas rapport à la situation actuelle. Au regard du PPRI de l'Orne, l'emplacement de la digue reconstituée est situé hors zone inondable.



- Limite de la zone inondable
- Projet en zone Inondable
- Remblais en zone Inondable

2.6. SITES ET SOLS POLLUES

Les résultats des investigations menées par ANTEA Group en juillet 2019 au droit de l'ancien parc à cendres d'EDF ont montré que des composés organiques et des métaux lourds étaient présents dans les sols.

Afin de pouvoir supprimer les vecteurs d'exposition par inhalation/ingestion/contact cutané par les usagers de la piste cyclable, le Maître d'ouvrage mettra sous couverture les terres contaminées :

- avec recouvrement pérenne minéral au niveau de la future voie cyclable,
- avec recouvrement par géotextile et 30 cm de terre saine d'apport aux abords de la future voie cyclable, soit 1 m de chaque côté
- avec l'implantation d'une clôture côté parc à cendres, afin d'éviter tout accès par les usagers de la piste cyclable.

Lors des terrassements pour la constitution de la piste, les matériaux excavés seront déplacés sur le terrain situé entre la future piste et le haut du talus surplombant l'ancien chemin d'exploitation d'EDF (voir schéma ci-dessus). Ce terrain se situe hors zone inondable au regard du PPRi de l'Orne. Les matériaux excavés seront placés sous un géotextile recouvert de 30 cm de terre végétale d'apport avec une cote finie de 158,20 m.

Le coût de cette mesure est estimé à 19 000 € HT.

Au final, après la mise en place des mesures de gestion, les risques sanitaires résiduels restent acceptables avec les usages, dans la mesure où :

- s'agissant d'une piste cyclable et donc circulée, la fréquentation de cette dernière peut être considérée comme temporaire et ponctuelle et non comme un usage permanent ;
- les clôtures mises en place côté parc à cendres permettront d'éviter tout accès à ce dernier par les usagers de la piste cyclable ;
- les terres excavées pour la constitution de la piste seront confinées sous un géotextile recouvert de 30 cm de terre végétale.